



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 15 novembre 2017

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes LABRUERE-CHAZAL Catherine - Mme MOSER-JAUSLIN Lucy - PIRIO Nadine

MM BAYARDON Jérôme (jusqu'à 12h15) - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe - GOUTON Pierre -
HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir (jusqu'à 12h) - LECLERCQ Éric - LEURENT
Sébastien

Etaient représentés :

M. BERTIN Charles, procuration à Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine
Mme CATTEY Hélène, procuration à M. BAYARDON Jérôme
M. NAGEL Johannes, procuration à Mme MOSER-JAUSLIN Lucy
Mme HERBST Michaële, procuration à M. IMHOFF Luc
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. GOUTON Pierre (à partir de 12h)
Mme POCHARD Isabelle, procuration à M. BAYARDON Jérôme
M. RAVY Etienne, procuration à M. FINOT Christophe
M. ROSSE Matthieu, procuration à M. GOUTON Pierre
Mme SAVONNET Marinette, procuration à M. LECLERCQ Éric
M. SUGNY Dominique, procuration à M. FAUCHER Olivier

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

M. CAVRET Philippe
M. CLUZEL Benoît
Mme OMBRET Florence
M. VOISIN Yvon
M. ZANINI Patrick

Etaient invités:

Mme BOITELLE Sarah, étudiante, présente
M. COLAS DES FRANCS Gérard (Directeur du département de Physique), présent
M. DE MONTEIRO Jérôme, étudiant, présent (à partir de 11h35)
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), absent
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), absent
M. DIPANDA Albert (Directeur ESIREM), absent
M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), absent
M. GORDAT Gérald, suppléant de Mme OMBRET Florence, absent
M. GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent
Mme JOAO Olivia, étudiante, absente
M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), excusé
M. JUY Martin, étudiant, présent
M. PHILIPPE Quentin, étudiant, absent

M. RAZE-AUBLANC Antoine, étudiant, absent
M. SIRUGUE Daniel, suppléant de M.RAVY, excusé
Mme WANNEBROUCQ Amélie, étudiante, absente

Services centraux de l'UFR :

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GRAS (Responsable du service de scolarité), présente
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 9 octobre 2017
2. Informations du Directeur
3. Point sur la rentrée 2018
4. Questions administratives et financières (budget initial 2018)
5. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 11h35. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues. Monsieur Blais demande s'il y a des questions diverses à traiter au point 5 de l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 9 octobre 2017 :

Monsieur Blais soumet au vote le compte rendu du conseil d'UFR du 9 octobre 2017 :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 0

Le compte rendu du conseil d'UFR du 9 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la modification demandé par Monsieur Denat.

2 – Informations du Directeur :

2.1 PIA 3 :

Monsieur Blais indique que deux projets ont été retenus et concernent l'UFR.

Il s'agit du projet RITM (Réussir-Innover-Transporter-Mobiliser) pour un montant de 11 millions d'€ sur 10 ans pour l'enseignement en licence.

Le second projet, intitulé "Ingénierie et Innovation au travers des sciences physiques, des hautes technologies et de l'interdisciplinarité" (EIPHI), concerne les masters et les écoles doctorales et l'ICB. Le but étant de créer une école universitaire de recherche (EUR), pour un montant de 7.3 millions d'€ sur 10 ans.

2.2 Règlement intérieur

Monsieur Blais présente une version de travail du règlement intérieur de l'UFR. Il est prévu un vote formel en conseil en début de l'année 2018 pour celui de l'UFR et pour ceux des départements.

Mme Pirio indique qu'au département de chimie, ce travail est compliqué du fait des changements de personnels administratifs.

3 – Point sur la rentrée 2018 :

Monsieur Blais explique qu'APB n'existe plus et qu'il va être remplacé. L'UFR a été sollicitée pour faire remonter ses capacités d'accueil en L1.

Monsieur Blais présente le diaporama élaboré par la vice-présidente, Mme Seree-Chaussinand, et expose les nouveautés de la réforme. Il indique notamment que, dorénavant, les lycéens ne pourront plus faire que 10 vœux. Ces vœux seront groupés et non hiérarchisés.

Monsieur Leurent souhaite savoir si les lycéens connaîtront leur lieu d'affectation au mois de mai.

Monsieur Blais indique qu'il ne sait pas.

Monsieur Faucher ajoute que les grosses nouveautés sont le fait de regrouper les vœux par région académique et de solliciter l'avis des conseils de classe.

Monsieur Herrmann précise que le fait que les vœux ne soient plus hiérarchisés est une différence importante par rapport à avant.

Monsieur Blais informe le conseil que l'UFR va devoir préciser les « attendus » sans savoir ce qui est autorisé exactement et ce qui ne l'est pas.

Monsieur Laurent souhaite savoir si le « en attente » signifie que l'on attend qu'un autre candidat se désiste.

Monsieur Blais confirme et ajoute qu'il y aura certainement plusieurs vagues en raison de la non hiérarchisation.

Monsieur Laurent explique qu'il peut y avoir un « oui si » mais que fait-on si le « si » n'est pas respecté.

Monsieur Blais rappelle qu'il n'y a pas de possibilité de dire « non ».

Monsieur Imhoff ajoute qu'il sera possible alors d'orienter les étudiants vers d'autres formations.

Monsieur Blais précise que l'année zéro n'est pas encore acquise.

Monsieur Laurent demande alors si la possibilité sera laissée de pouvoir faire des groupes de niveaux.

Monsieur Grison ajoute que c'est bien dans le « oui si » que tout va se jouer et les syndicats étudiants vont être vigilants sur les conditions du « oui si ». Il souhaite savoir s'il sera possible de choisir ceux qui sont mis en attente.

Monsieur Blais indique qu'il ne sait pas.

Monsieur Imhoff explique qu'au niveau national la CDUS veut uniformiser.

Mme Labruère-Chazal interroge sur le fait que s'il n'y a pas de sélection, alors comment mettre en attente des candidats.

Monsieur Laurent souhaite savoir si l'étude de chaque dossier est possible.

Monsieur Blais indique, qu'avant, seuls les dossiers des candidats qui en faisaient la demande, étaient étudiés.

Monsieur Laurent demande ce qui est entendu par « équipes pédagogiques », est-ce Dijon et Besançon ?

Monsieur Blais indique qu'il ne sait pas encore mais que l'an passé, 5046 demandes avaient été déposées pour l'UFR sur APB.

Monsieur Laurent interroge sur le fait que ces 5046 vœux aient pu également se positionner sur Besançon alors que cette année les vœux seront groupés.

Monsieur Blais informe donc le conseil qu'il y aura donc du travail d'étude de dossiers à répartir.

Monsieur Laurent demande s'il faudra justifier la réponse donnée à l'étudiant.

Monsieur Blais indique qu'avant, un protocole d'étude avait été mis en place.

Monsieur Faucher ajoute qu'un bon étudiant a tout intérêt à ne formuler qu'un vœu sachant qu'il n'y a plus de hiérarchisation.

Monsieur Blais dit que la question ne se posera pas pour ceux qui ne mettent qu'un choix à l'UFR.

Monsieur Faucher explique qu'il va être compliqué d'identifier le vœu prioritaire du candidat sachant qu'il n'y a plus de hiérarchisation.

Monsieur Blais précise que ce sera l'étudiant qui choisira au final parmi ses vœux qui ont abouti.

Monsieur Grison ajoute que, si les grandes écoles répondent tardivement, il y aura donc blocage.

Madame Pirio indique qu'il pourrait être compliqué de maintenir une rentrée en septembre dans ces conditions.

Monsieur Blais informe les membres du conseil qu'il met en place un groupe de travail pour réfléchir sur les attendus et l'année zéro sachant que pour le moment, nous ne savons pas ce qui va être demandé aux composantes.

Monsieur Laurent souhaite savoir si la réflexion sur l'année 0 est propre à l'UFR.

Monsieur Blais indique que cette année zéro pourrait être mutualisée avec d'autres composantes.

Monsieur Laurent demande quel est le recteur qui présidera la Commission d'accès au supérieur.

Monsieur Blais précise qu'il s'agit du recteur de la région académique.

Monsieur Blais enverra le document aux membres du conseil et les informe qu'une réunion de travail est prévue le lendemain au ministère. Madame Serée-Chaussinand et Monsieur Boutaud devraient y participer et peut-être avoir plus de précisions.

Monsieur Herrmann demande si des informations supplémentaires pourraient être rapidement transmises afin de pouvoir renseigner correctement les lycéens lors des rencontres en établissement.

Monsieur Blais explique que les fiches lycéens ont été mises à jour et pourront être envoyées aux membres du conseil.

Monsieur Herrmann souhaite savoir si un étudiant, n'ayant pas validé l'année zéro, aura la possibilité de redoubler ou non.

Monsieur Blais indique qu'il ne sait pas.

4 – Questions administratives et financières :

4.1 Budget initial 2018

Monsieur Blais projette le tableau présentant les données budgétaires prévisionnelles pour l'exercice 2018 et passe la parole à Monsieur Lagrimi et Mme Dubois.

Monsieur Lagrimi rappelle le contexte de la GBCP avec l'introduction de nouveaux outils de gestion. Il situe également l'étape du BI dans le déroulement de l'exercice budgétaire.

Il détaille les prévisions de recettes relatives à la formation d'ingénieur de l'ITII, à la taxe d'apprentissage, au TOEIC, aux subventions de l'IREM et aux prestations de reprographie.

En regard de ces recettes, il est indiqué les montants de dépenses prévues en 2018 réparties par structures internes (département, services) et par masse (fonctionnement, investissement et masse salariale).

Les fonds de la formation continue sont présentés, à ce stade, de manière agrégée sur la base des données du Sefca. Elles seront ajustées par la suite selon le travail qui sera fait sur les fiches budgétaires de ces formations en concertation avec les responsables de ces années.

La répartition de la dotation de l'UFR vers les départements et service se fera également début 2018 après concertation avec les directeurs de départements et service.

Les 65 000€ de taxe d'apprentissage prévus selon les données des exercices précédents, seront répartis dès l'ouverture du BI 2018 début janvier.

Pour l'Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) et le Laboratoire Electronique Informatique et Imagerie (Le2i), les données sont présentées sur plusieurs exercices dans la mesure où les activités de recherche s'appuient en partie sur des contrats et conventions pluriannuels. La prévision du BI2018 permet éventuellement d'intégrer les nouveaux contrats/conventions et de reprogrammer les dépenses en les ajustant à la réalité de la consommation des crédits.

Pour les laboratoires, les montants prévisionnels de la dotation sont également inscrits à ce BI2018 en se basant sur les données de l'exercice précédent.

Messieurs Colas des Francs et Leurent souhaitent connaître les conditions de mise en œuvre de la pluriannualisation.

Monsieur Lagrimi indique que, dans le domaine de la recherche, les financements, même si leur encaissement intervient à une date déterminée, concernent l'ensemble de la période des travaux ou de l'action. Cette période s'étale généralement sur plusieurs exercices, et alors il s'agit de rattacher correctement les recettes et les dépenses prévus au bon exercice budgétaire.

Mme Pirio aborde la question des fonds de la formation continue et demande pour quelles raisons, ces crédits ne sont pas programmables sur plusieurs exercices.

Monsieur Lagrimi explique qu'il faut obligatoirement que l'exécution soit pluriannuelle.

Monsieur Blais demande s'il y a d'autres questions sur ce sujet et soumet ce BI2018 au vote du conseil :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 0

Le budget initial 2018 (BI2018) est approuvé à l'unanimité.

4.2 Projet International Dijon/Cotonou

Monsieur Blais présente le projet de coopération qui concerne l'IMB et le département de Mathématiques et s'appuie sur des échanges entre enseignants chercheurs et éventuellement d'étudiants.

4.3 Bourse Master PPN

L'équipe pédagogique du master PPN a souhaité attribuer une bourse supplémentaire à un étudiant de M1 pour un montant équivalent à celui validé lors de la séance précédente soit 5000€ l'année.

Monsieur Blais propose au vote ces deux points :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions/blancs/nuls : 1

Le projet de coopération Dijon/Cotonou et l'attribution d'une bourse supplémentaire à un étudiant de M1 PPN sont approuvés par le conseil de l'UFR.

4.4 TOEIC

Monsieur Blais explique que la prise en charge du coût du passage du TOEIC varie d'une formation à une autre. Sur ce point, il n'y a pas actuellement de réponse tranchée de la part du Paji.

Monsieur Blais projette un tableau présentant les différentes propositions de vote sur ce sujet. La proposition A consiste à maintenir la situation actuelle, la B met en place une prise en charge harmonisée et la 0 reporte au prochain conseil ce vote avec maintien du système actuel afin que Monsieur Bertin, en charge de ce dossier, puisse amorcer l'organisation de ce test.

Monsieur Leurent souhaite savoir si l'étudiant peut le passer une seconde fois s'il échoue à la première.

Monsieur Blais indique que théoriquement, non.

Monsieur Leurent demande si l'étudiant qui repasse le test l'année suivante peut bénéficier d'une nouvelle subvention.

Monsieur Blais précise que cela n'a pas été décidé.

Mme Pirio ajoute qu'à son sens, il va être difficile de se prononcer dans la mesure où certains responsables ne sont pas là.

Monsieur Blais explique que c'est la raison pour laquelle il y a la proposition 0 et ajoute que dans le cas B, la prise en charge serait au maximum de 2500€

Monsieur Laurent ajoute que la différence entre A et B réside dans le fait que pour A, rien n'est pris en charge par l'UFR tandis que dans le cas B, une partie de la prise en charge est supportée par l'UFR.

Monsieur Blais propose au vote ces propositions :

Proposition A : 0 Proposition B : 0 Proposition 0 : 17 Contre : 1 Abstentions/blancs/nuls : 0

Le vote est reporté au prochain conseil. Le système de prise en charge actuel est maintenu pour permettre l'organisation prochaine du test.

5 – Questions diverses :

Monsieur De Monteiro demande au directeur de l'UFR ce qu'il en est pour le local demandé par l'association Corpo Sciences Tech.

Monsieur Blais indique qu'une inspection de l'ingénieur Hygiène et Sécurité a mis en évidence la nécessité d'installer un système d'extraction d'air qui va engendrer des travaux et un coût. Pour le moment, ces travaux ne peuvent se faire pour des raisons essentiellement financières.

Monsieur De Monteiro demande s'il y a une date envisagée pour l'attribution d'un local.

Monsieur Blais répond que malheureusement non si ce n'est à trouver un autre local.

Monsieur Blais lève la séance à 13h00 en informant le Conseil que la prochaine réunion, en formation restreinte, se tiendra en décembre prochain.

**Annexe au compte rendu de la réunion du Conseil
de l'UFR Sciences et Techniques du 15 novembre 2017**

UFR SCIENCES ET TECHNIQUES - BUDGET INITIAL 2018

RECETTES 2018				
	CF		AR	RE
UFR S&T	FI07	Maison de l'entreprise Auxerre	239 725 €	239 725 €
		Taxe d'apprentissage	65 000 €	65 000 €
		autres recettes	10 050 €	10 050 €

AE 2018 = CP 2018																		
SC LAST Dpt chimie Dpt physique Dpt maths Dpt IEM Antenne Auxerre IREM budget immobilier services centraux uB part sur recettes heures d'enseignement																		
FI07								BI07	FI07Z	77JSPE	IUT DIJON-AUXERRE							
fonct	81 700 €			24 000 €				800 €										
m.sal										5 000 €								
invst	10 000 €																	
fonct						91 486 €			9 589 €		28 650 €							
m.sal										100 000 €								
invst						10 000 €												
fonct	65 000 €																	
fonct		2 300 €			4 800 €		2 750 €		200 €									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">102 488 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6 700 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">FC07</td></tr> </table> </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">95 730 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">77JSPE</td></tr> </table> </td> </tr> </table>											<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">102 488 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6 700 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">FC07</td></tr> </table>	102 488 €	6 700 €	10 000 €	FC07	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">95 730 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">77JSPE</td></tr> </table>	95 730 €	77JSPE
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">102 488 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6 700 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">FC07</td></tr> </table>	102 488 €	6 700 €	10 000 €	FC07	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">95 730 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">77JSPE</td></tr> </table>	95 730 €	77JSPE											
102 488 €																		
6 700 €																		
10 000 €																		
FC07																		
95 730 €																		
77JSPE																		
Les 91700 € inscrits en central (hors taxe d'apprentissage) seront répartis dès janvier. les 65 000 € de taxe d'apprentissage seront répartis dès janvier entre les départements avec mise en réserve d'une partie dans l'attente du montant exact perçu																		

		MASSE	ANNEE 2018			ANNEE 2019			ANNEE 2020		
			AR	RE	AE=CP	AR	RE	AE=CP	AR	RE	AE=CP
IMB	RE50	HORS CONTRATS IMB	F			131 000 €					
			MS								
			I			8 000 €					
		CONTRATS IMB	F		44 100 €	24 000 €					
			MS		9 895 €	60 300 €		1 984 €			
I				14 135 €							
RE50Z	CF RESERVOIR										
LE21	RE51	HORS CONTRAT LE21	F			98 000 €					
			MS			30 000 €					
			I								
		CONTRATS LE21	F	186 252 €	761 795 €	233 204 €		472 585 €	32 891 €	46 286 €	13 880 €
			MS			423 139 €			247 929 €		4 992 €
I				1 500 €							
RE51Z	CF RESERVOIR			19 954 €			2 825 €				

TOTAL BI 2018	
UFR S&T	
AR	501 027 €
RE	1 130 565 €
AE	1 435 302 €
CP	1 435 302 €